Précision des aléas mouvements de terrain

Fiche analytique n°20

Commune associée	Afaahiti
Référence de la fiche	FA_A20
Référence du site	Nuutae - PK 6,2
Visite réalisée par	Géolithe - CF
Date de la visite	24/03 et 14/06/2022
Coordonnées géographiques (RGPF / UTM zone 6S)	
X (en m)	Y (en m)
260490	8037004

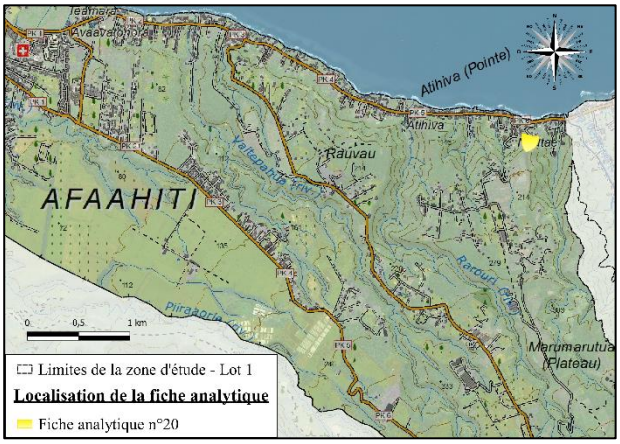

Contexte	
Topographie	Versant de 140 m de haut avec une pente variable entre 40° et 70°
Géologie	Formation de laves basaltiques d'épanchement terminal
Géomorphologie	Front de planèze non disséquée / Falaise morte
Hydrogéologie	Pas d'arrivée d'eau souterraine observée
Historique des évènements passés	BD MVT : **AFAAHITI_26** : Janvier / Février 2022 - *Chutes de blocs* - Bloc décimétrique provenant d'un talus d'environ 12 m de haut. Le bloc s'est arrêté sur le replat.

Résultats des investigations	
Points d'observations	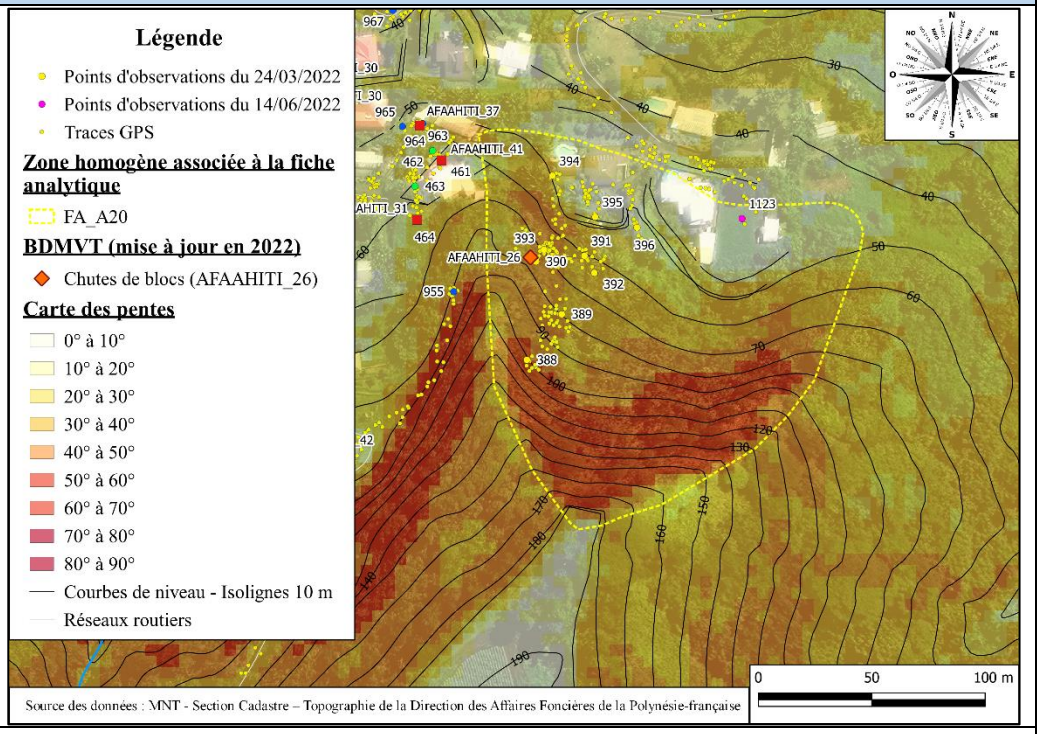
Observations n°388 à 395	Les propriétaires ont réalisé plusieurs terrassements en pied de versant, afin de limiter la propagation des blocs provenant du versant. Plusieurs redans ont été observés dont 2 principaux de 5 m de large. Le point d'observation n°388 correspond à la limite aval des plus fortes pentes du versant. A partir de ce point, l'accès à pied dans le versant est complexe. Le point d'observation n°389 correspond à une zone d'éboulis présentant des blocs centimétriques. Le point d'observation n°390 correspond au pied d'une barre rocheuse de 12 m de haut. Le point d'observation n°393 correspond à la zone d'arrêt d'un bloc décimétrique qui a chuté en 2022. La cicatrice de la zone de départ est visible dans l'affleurement rocheux (AFAAHITI_26). Le point d'observation n°392 correspond au pied d'une zone terrassée (redan de 5 m de large). Des blocs décimétriques se sont arrêtés sur cette zone de replat au point d'observation n°391. Les points d'observations n°394 et 395 correspondent au pied du versant terrassé. Le point d'observation n°396 correspond à un chemin. Un replat de 10 m (chemin) est observé en amont du talus terrassé de la parcelle BL39.
Observation n°1123	La parcelle était inaccessible, les propriétaires étaient absents.

Photographies des investigations
Observations n°388 à 395

Point d'observation n°389 – Illustration de l'éboulis – Blocs de taille centimétrique

Point d'observation n°390 – Affleurement rocheux d'environ 12 m

Point d'observation n°393 – AFAAHITI_26 – Illustration de l'affleurement rocheux

Point d'observation n°393 – AFAAHITI_26 – Zone de départ du bloc décimétrique

Point d'observation n°393 - AFAAHITI_26 – Bloc éboulé en 2022 de taille décimétrique

Points d'observations n°391 / 392 - Illustration du replat amont de 5 m

Points d'observations n°391 / 392 - Illustration d'un bloc décimétrique éboulé qui s'est arrêté au niveau du redans de 5 m

Points d'observations n°391 / 392 - Illustration des blocs éboulés qui se sont arrêtés au niveau du redans de 5 m

Illustration du replat aval de 5 m

Point d'observation n°394 – Illustration du pied de versant

Point d'observation n°966 - Illustration du versant en amont des parcelles BL45, BL46 et BL39

Point d'observation n°396 – Illustration du versant en amont des parcelles BL45, BL39 et BL46

Point d'observation n°396 – Illustration de la parcelle BL39

Point d'observation n°396 – Illustration du chemin de 10 m de large en amont de la parcelle BL39

Point d'observation n°394 – Illustration du pied de versant

Observation n°1123

Point d'observation n°1123 – Illustration du versant à l'amont de la parcelle BL46

Avis de la DCA existants	
Carte de localisation des avis rendus	Pas d'avis rendus dans ce secteur
Référence des rapports intégrés	
Synthèse à retenir	

Révision de la cartographie des aléas mouvements de terrain	
Modification	*OUI*
Nature de la modification	*Réduction de l'aléa fort mouvements de terrain*
Justification de la modification	*L'aléa fort mouvements de terrain est conservé dans le versant au regard des éléments suivants :* - *Pente très élevée en amont du versant (> 50°),* - *Chutes de blocs observées dans le versant,* - *Affleurement rocheux identifié à la base du versant également à l'origine des chutes de blocs.* *Les aménagements réalisés à l'aval du versant permettent de limiter la propagation des blocs provenant du milieu ou du bas du versant. Cependant la zone en partie haute du versant entre 100 m et 180 m d'altitude n'a pas pu être visitée. Sans indication complémentaire sur cette zone, il est complexe de réduire davantage le zonage d'aléa fort mouvements de terrain à l'aval. Pour s'assurer de la mise en sécurité des habitations, il faudrait réaliser des études trajectographiques intégrant un levé topographique précis.* *Le zonage d'aléa fort mouvements de terrain est donc maintenu sur environ 30 m depuis le pied de versant dans l'axe des plus fortes pentes (observées à l'amont du versant).*

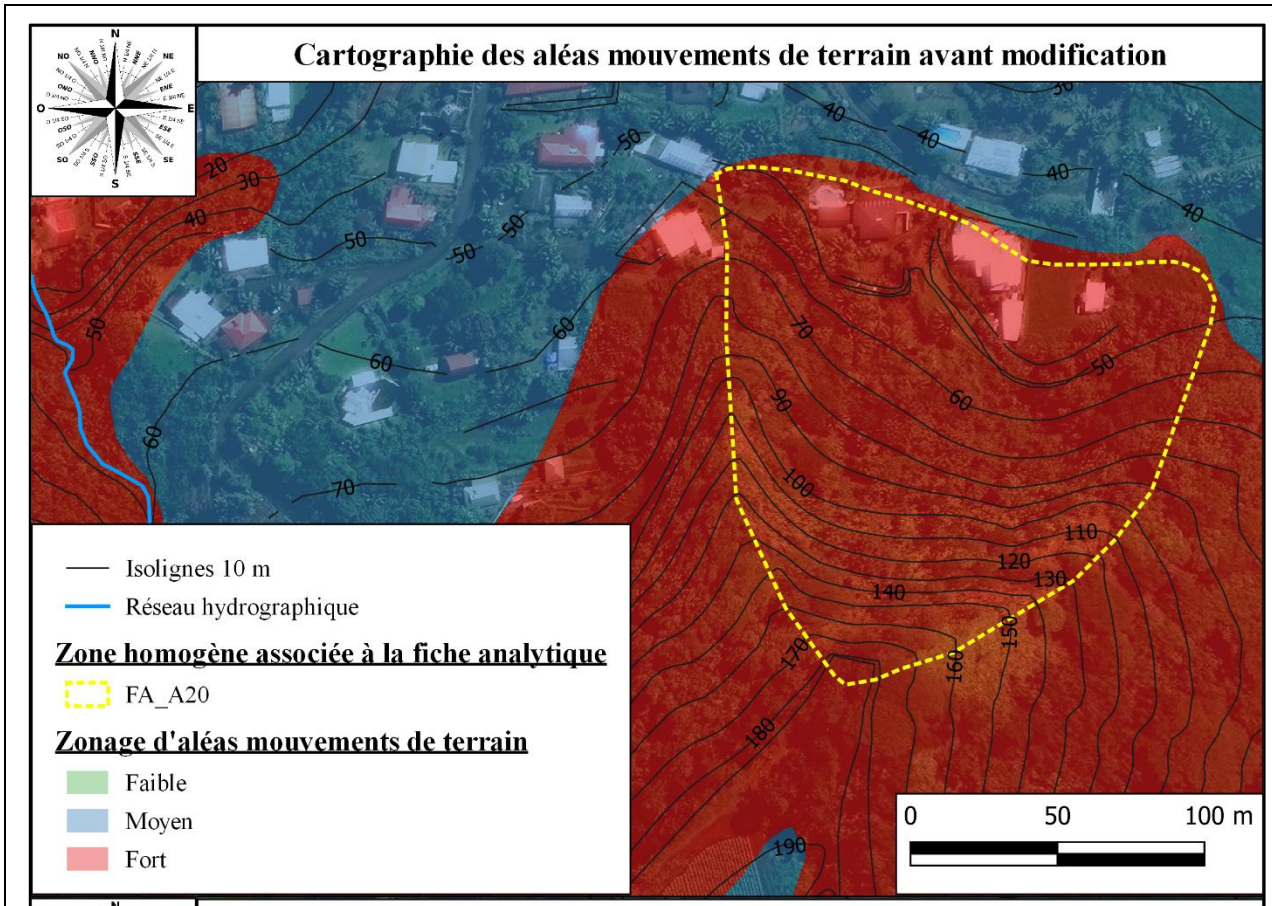
Cartographie des aléas mouvements de terrain avant modification
Isolignes 10 m
Réseau hydrographique
Zone homogène associée à la fiche analytique
FA_A20
Zonage d'aléas mouvements de terrain
Faible
Moyen
Fort
0
50
100 m

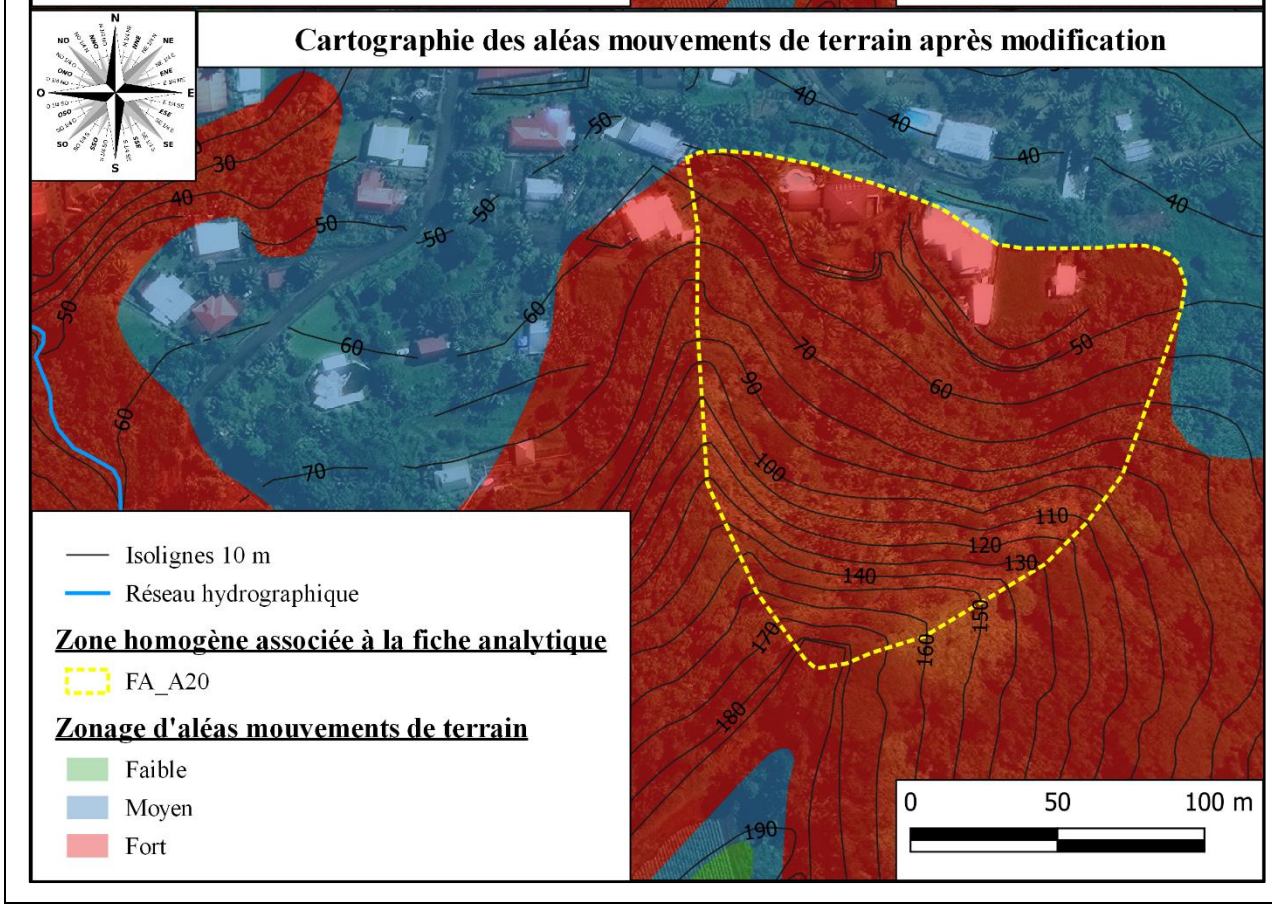
Cartographie des aléas mouvements de terrain après modification
Isolignes 10 m
Réseau hydrographique
Zone homogène associée à la fiche analytique
FA_A20
Zonage d'aléas mouvements de terrain
Faible
Moyen
Fort
0
50
100 m